



Construction de Défense Canada  
Defence Construction Canada

---

# **Continuer de bien gérer l'environnement**

***Un cadre de gestion environnementale pour  
Construction de Défense Canada***

***Mai 2002***

**Canada**

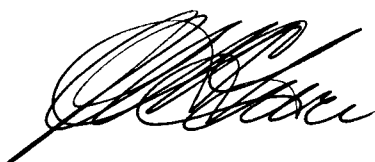
## **Table des matières**

La politique de gestion environnementale de CDC	1
Message du président et chef de la direction	2
À propos du présent Cadre	3
Le Comité de santé et sécurité de CDC	5
Élément 1 – Gestion et leadership	6
Élément 2 – Rapports et enquêtes sur les incidents	7
Élément 3 – Examens et rapports concernant les indicateurs	8
Élément 4 – Suivi et amélioration continue	9
Élément 5 – Gestion des risques	10
Élément 6 – Exigences juridiques en matière d'environnement	11
Élément 7 – Aspects environnementaux des activités de CDC	12
Élément 8 – Gestion environnementale des marchés de services	13
Élément 9 – Communications et sensibilisation en matière d'environnement	14
Élément 10 – Formation en matière d'environnement	15
Annexe 1 – Matrice d'évaluation de la performance	A-1

## **La politique de gestion environnementale de Construction de Défense Canada**

La mission de Construction de Défense Canada (CDC) consiste à appuyer les Forces canadiennes (FC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) dans la gestion de leur infrastructure d'installations. Par conséquent, CDC respectera toutes les politiques et directives des FC et du MDN en matière d'environnement, et son plan d'entreprise et tous les plans d'activités et plans opérationnels qui en découlent incorporeront les principes de développement durable, de prévention de la pollution et de protection et d'amélioration de l'environnement. Ces pratiques de gestion environnementale judicieuse font partie intégrante d'une bonne gestion des affaires, d'une gestion responsable et du développement durable à l'échelle planétaire.

En menant ses activités, CDC se conformera à l'esprit et à la lettre de tous les règlements, lois, et politiques applicables. La Société intégrera les pratiques de gestion environnementale responsable dans tous ses systèmes administratifs grâce au maintien et au développement continu d'un système de gestion environnementale. Elle verra à ce que tous ses employés obtiennent l'orientation, la formation et la compétence nécessaires pour effectuer leur travail conformément au principe de diligence raisonnable. En retour, elle attend d'eux qu'ils travaillent de manière prévoyante afin d'atteindre ou de dépasser ses objectifs de performance environnementale.



John McLure  
Président du conseil, Construction de Défense Canada



Ross Nicholls  
Président et chef de la direction, Construction de Défense Canada

## Message du président et chef de la direction



Mai 2002

Comme le laisse entendre notre politique de gestion environnementale, Construction de Défense Canada (CDC) reste fortement attachée aux principes de bonne gestion environnementale, et plus particulièrement au développement durable et à la pratique de la diligence raisonnable. Cet attachement doit toutefois nous porter à aller plus loin que le simple fait d'afficher notre politique au mur de la salle de conférence. Il implique l'intégration des considérations pour l'environnement dans nos façons de faire. Cela comprend – sans bien sûr s'y limiter – le renforcement de notre cadre de gestion dans toute l'entreprise, afin de faire en sorte que nous atteignions nos objectifs en matière de gestion environnementale.

« Bonne gestion de l'environnement » et « diligence raisonnable » sont plus que des mots à la mode. En fait, ils décrivent la seule façon dont nous devrions faire les choses. *Mener les activités de manière à contribuer à la protection des milieux naturels* est l'un des six principes de gestion essentiels de CDC. C'est pourquoi je demande à tous les employés d'intégrer l'éthique de l'environnement dans leurs activités quotidiennes et de répondre aux attentes fixées dans le présent Cadre, ou de les dépasser. Je vous encourage tous à jouer un rôle de premier plan à votre lieu de travail. Ce faisant, nous contribuerons tous au maintien d'un milieu de travail qui réduit au minimum les risques pour l'entreprise et offre un environnement sûr et propre aux générations actuelles et futures.

**Le présent Cadre n'est pas un document normatif.** Il constitue un moyen pour *déterminer les mesures particulières à prendre au cours des quelques années qui viennent pour intégrer pleinement les questions environnementales dans notre gestion au jour le jour.* En temps opportun, des objectifs et des indicateurs environnementaux précis seront arrêtés et inclus dans notre nouveau système de gestion de la performance. Grâce à l'affectation judicieuse des ressources, nous jouerons un rôle de chef de file en nous assurant que les activités et les décisions de CDC liées à l'environnement soient gérées de manière efficace.

Au nom du conseil d'administration, je veux remercier tous les employés de CDC de leurs contributions passées, présentes et futures pour aider l'entreprise à *Continuer de bien gérer l'environnement.*

Ross Nicholls

## À propos du présent Cadre

Le présent Cadre de gestion environnementale vise à donner à tous les employés de CDC une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion des aspects environnementaux de nos activités quotidiennes. Il jette les bases d'un système de gestion environnementale.

Le système de gestion environnementale fait partie de notre processus de conduite des affaires de l'entreprise. Il définit les **principaux objectifs à long terme** et les **priorités stratégiques** concernant les aspects environnementaux de nos activités. À partir de ce Cadre, nous devons élaborer nos principaux objectifs et buts stratégiques, énoncés dans le plan stratégique d'entreprise. À cela font suite des mesures précises dans les plans d'activités à l'échelle de la division, de la région et du bureau local. Les processus de planification des activités à tous les niveaux doivent fixer des objectifs et des cibles annuels liés à la bonne gestion de l'environnement. Ceux-ci requièrent des ressources ainsi que des objectifs et des mesures précis en matière de performance. Enfin, le processus intégré de suivi et de rapport, qui aboutit au dépôt du rapport annuel, rendra compte de nos progrès en regard des attentes énoncées dans le présent document.

### Relations entre gestion de l'entreprise et gestion de l'environnement

En élaborant notre système, il importe de s'assurer que nos structures de gestion actuelles peuvent répondre à ses exigences. Le Cadre sert simplement à intégrer la gestion des questions et des aspects environnementaux concernant CDC dans nos principaux objectifs de gestion quotidienne. En tant que tel, le Cadre vise à :

- Assurer un **leadership et une gestion** solides en matière d'environnement, qui sont au cœur de notre Cadre de gestion environnementale, en voyant à ce que toutes les fonctions de gestion

soient en mesure d'atteindre nos objectifs en matière d'environnement.

- Veiller à ce que CDC reste **protégée** contre les facteurs externes qui peuvent influencer sur sa capacité de mener ses activités conformément à sa mission, ses objectifs et ses valeurs.
- Rendre l'entreprise à même de s'**adapter rapidement aux changements** quant aux questions relatives à l'environnement.
- Faire en sorte que les activités administratives qui servent à **soutenir les activités de CDC** soient menées en tenant compte de leurs effets environnementaux.
- Recevoir et communiquer l'**information** pertinente pour ce qui est de la gestion des questions environnementales.
- Garantir le maintien de la **productivité de notre prestation de services** en veillant à réduire au minimum ou à éliminer les effets sur l'environnement.

De ces objectifs doivent découler nos politiques et procédures en matière d'environnement, dont la mise en œuvre devient la responsabilité du membre ou des membres concernés du groupe de direction. Nos plans annuels d'entreprise et d'activités des unités fonctionnelles ainsi que les budgets correspondants énoncent des mesures particulières pour atteindre nos buts, objectifs et cibles en matière d'environnement. La prise de mesures est un élément essentiel de la fonction de leadership et de gestion.

### Éléments du Cadre

Le Cadre de gestion environnementale de CDC comporte plusieurs éléments essentiels liés au régime de gestion quotidienne, y compris :

- **Gestion et leadership d'entreprise**
  - Élément 1 – Gestion et leadership en matière d'environnement
  - Élément 2 – Rapports et enquêtes sur les incidents environnementaux
  - Élément 3 – Examen des mesures et production de rapports
  - Élément 4 – Suivi et amélioration continue
- **Protection contre les facteurs externes**
  - Élément 5 – Gestion des risques
  - Élément 6 – Exigences juridiques en

matière d'environnement

- **Maintien de la productivité**
  - Élément 7 – Gestion environnementale des activités de CDC
  - Élément 8 – Aspects environnementaux des marchés de services
- **Services d'information et communications**
  - Élément 9 – Communications et sensibilisation en matière d'environnement
- **Soutien**
  - Élément 10 – Formation en matière d'environnement

Chacun des éléments ci-dessus est exposé en détail dans le présent document. Pour chaque élément, plusieurs activités de suivi sont mises en évidence. Celles-ci justifient l'élaboration de procédures opérationnelles coordonnées. Dans certains cas, cela sera fait à un certain niveau de gestion au sein de l'entreprise (bureaux locaux, bureaux régionaux et siège social). Dans d'autres cas, différents niveaux travailleront ensemble. La responsabilité première de la mise en œuvre incombe à la haute direction. Chaque division (Opérations, Services des marchés et Services de l'entreprise) doit travailler à mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux attentes de l'entreprise. Les bureaux locaux et les autres bureaux travailleront pour leur part à atteindre les objectifs fixés.

Le suivi et l'amélioration continue représentent l'un des aspects les plus importants du Cadre de gestion environnementale. Le présent document ne décrit pas de procédures particulières, mais celles-ci seront élaborées à court terme, en fonction des attentes qui y sont énoncées. Le coordonnateur national en environnement jouera à cet égard un rôle de chef de file. Le suivi et l'amélioration continue du système de gestion environnementale seront une composante cruciale du système.

### **Revue du Cadre**

Au fur et à mesure que CDC acquerra de l'expérience dans la gestion tant de ses risques que de ses aspects environnementaux, les

éléments du Cadre ou le Cadre dans son ensemble seront examinés et modifiés au besoin. La mise à jour du Cadre devient dès lors un des rôles principaux du Comité de l'environnement et de la santé et sécurité, décrit plus loin dans le présent document. Les changements seront communiqués rapidement à l'ensemble de l'entreprise.

### **Le Cadre et l'écologisation du gouvernement**

Il importe de signaler que CDC se donne le présent Cadre en ayant connaissance des autres initiatives du gouvernement fédéral en matière de gestion de l'environnement. Lors de l'élaboration du Cadre, on a consulté des ouvrages de référence tels que le *Guide de l'écogouvernement*, les *Directives sur l'écologisation des opérations gouvernementales* et la série de normes ISO 14 000 de l'Organisation internationale de normalisation. Bien que CDC ne cherche pas à obtenir la certification ISO 14 001 à ce moment-ci, les principes sous-jacents à ces normes, de même que les guides, se sont avérés utiles pour définir les attentes. Les divisions, les régions et les bureaux locaux devraient consulter ces documents lors de l'élaboration de leurs plans d'action successifs.

### **Le Cadre de CDC et la Stratégie de développement durable du MDN**

CDC est déterminée à aider, dans la mesure du possible, le MDN à atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Si la Stratégie de développement durable du MDN englobe un certain nombre d'aspects environnementaux qui ne concernent pas CDC directement, il reste que nous en appuyons directement un certain nombre. Ces aspects font par conséquent aussi partie des nôtres.

## **Le Comité de l'environnement et de la santé et sécurité de CDC**

En 1999, CDC a mis sur pied un comité pour examiner les questions et les risques liés à l'environnement et à la sécurité au sein de l'entreprise.

Le Comité de l'environnement et de la santé et sécurité (CESS) a principalement un rôle consultatif auprès du président et chef de la direction de CDC. Le comité aide à déterminer les problèmes liés à l'environnement et à la santé et sécurité et donne des conseils sur les pratiques permettant d'améliorer la diligence raisonnable au sein de CDC.

### **Composition**

Le CESS se compose de représentants provenant de l'ensemble de CDC. Ses membres seront les suivants :

- le gestionnaire des Ressources humaines (membre permanent),
- au moins un représentant des régions de l'Ouest, du Centre et de l'Atlantique, nommé par le directeur régional (pour une période normale de trois ans, renouvelable),
- le coordonnateur national de la sécurité et le coordonnateur national de l'environnement (membres permanents),
- d'autres personnes, au besoin.

Le coordonnateur national de la sécurité et le coordonnateur national de l'environnement coprésident le comité.

### **Mandat\***

Pour fournir ses conseils, le Comité mènera les activités suivantes en rapport avec le Cadre de gestion environnementale :

- Faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre du système de gestion

- environnementale de CDC et les aspects environnementaux du cadre intégré de gestion des risques.
- Mener des examens concernant les exigences juridiques et les exigences particulières aux provinces dont on devrait envisager l'intégration dans le Cadre.
- Maintenir un programme d'amélioration continue de l'ensemble des programmes environnementaux et assumer la responsabilité d'élaborer les mesures de la performance.
- Examiner, discuter et faire des recommandations au sujet des risques et des responsabilités en matière d'environnement et de santé et sécurité.
- Examiner, discuter et faire des recommandations au sujet des communications en matière d'environnement et de santé et sécurité.

### **Réunions**

Le Comité se réunira normalement quatre fois l'an.

### **Communications**

L'ordre du jour et le procès-verbal des réunions du Comité seront affichés sur l'intranet de CDC. Les principales questions seront communiquées au président et chef de la direction et au groupe de direction, au besoin.

### **Budget**

Les coprésidents du CESS établiront un budget annuel à l'appui des activités du Comité et le soumettront au président et chef de la direction pour approbation. Les dépenses et frais de voyage des membres du Comité seront assumés respectivement par chaque unité fonctionnelle représentée. Des renseignements pour la préparation du budget en ce qui a trait à cette activité seront fournis annuellement aux gestionnaires des unités fonctionnelles concernées.

\* Il ne s'agit pas ici du mandat complet du CESS, mais des aspects de celui-ci qui sont directement liés à la gestion de l'environnement.

## **Élément 1 – Gestion et leadership**

Le Cadre de gestion environnementale sert à **équilibrer** trois thèmes permettant de décrire les objectifs globaux de CDC en ce qui a trait au maintien d'une bonne gestion de l'environnement :

- **Gérer les risques** – Il faut veiller à mener nos activités d'une manière qui réduise au minimum les risques opérationnels et les responsabilités éventuelles tant pour l'entreprise que pour les personnes.
- **Permettre une croissance durable** – Nos activités ne doivent pas limiter la croissance continue de notre entreprise, et ce, sans être la cause d'effets environnementaux irréversibles. Des pratiques environnementales judicieuses contribueront à l'atteinte de nos objectifs à cet égard.
- **Prendre un rôle dans un milieu plus large** – Vu la nature publique de notre entreprise, nos activités doivent servir l'intérêt public général, y compris les objectifs et les valeurs du gouvernement relatifs à l'eau pure, à l'air pur et à la conservation des espaces naturels, énoncés dans le Discours du Trône de janvier 2001.

Le conseil d'administration et les membres du groupe de direction de CDC sont déterminés à faire en sorte que notre Cadre contribue également à chacun de ces thèmes. Ils restent engagés à respecter les principes de développement durable et à répondre aux attentes en matière de performance énoncées dans le présent document. La Politique de gestion environnementale de la page 1 représente le fondement de ces engagements.

La haute direction a la responsabilité ultime d'instaurer les politiques, d'établir les objectifs et les mesures de la performance et de fournir les ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Cadre. Il reste néanmoins qu'une attitude de

leadership est requise de la part de tous les employés pour atteindre ces objectifs. Il faut reconnaître que la bonne gestion de l'environnement concerne tous les aspects de nos activités et n'est pas la responsabilité de nos seuls professionnels de l'environnement. Si tous les employés acceptent cette responsabilité commune, les conditions seront réunies pour remplir nos obligations juridiques et les exigences de notre politique. Ce leadership doit cependant aller de pair avec l'attribution de responsabilités clairement définies dans notre matrice de délégation de pouvoirs.

### **Moyens de mise en œuvre**

- La gestion de l'entreprise à tous les niveaux établira et appuiera un système de gestion environnementale pour répondre aux attentes énoncées dans le présent document. Cela comprendra l'établissement de buts, d'objectifs et de programmes appropriés à nos responsabilités à l'égard de l'environnement.
- L'appui de la direction au Cadre se manifestera notamment par sa participation aux processus d'examen et d'amélioration continue qui sont en place.
- Les rôles et les responsabilités en matière de gestion de l'environnement doivent être définis au moyen des profils de poste et des objectifs de performance.
- Les responsabilités et les pouvoirs particuliers liés aux aspects environnementaux doivent être attribués au sein de l'entreprise suivant nos structures actuelles de gestion.
- Les mesures de la performance de la gestion environnementale doivent être établies et maintenues pour évaluer l'état de la situation et l'efficacité par rapport à chaque attente définie dans le Cadre et aux objectifs et cibles correspondants.



## Élément 2 – Rapports et enquêtes sur les incidents

*On entend par incident environnemental tout phénomène ponctuel ou récurrent qui entraîne des effets potentiels ou réels indésirables sur l'environnement, l'atmosphère ou la santé et la sécurité humaines. De tels incidents peuvent être liés à des activités de CDC ou d'entrepreneurs, dans des bureaux ou sur des chantiers, ou à des activités de tierces parties en ces mêmes lieux. Les incidents comprennent toute inobservation des lois et des règlements, sans égard au fait qu'un incident se produit réellement ou non.*

*Des exemples de tels incidents, parmi d'autres, sont le déversement ou le rejet de matières dangereuses et la destruction d'habitats fauniques.*

La production efficace et à point nommé de rapports sur les incidents environnementaux fait en sorte qu'on accorde un niveau d'effort adéquat à l'atténuation des effets environnementaux. Les enquêtes simultanées devraient être conçues afin d'apprendre des incidents signalés et d'empêcher qu'ils se répètent.

Le fait de produire des rapports sur les incidents environnementaux n'exclut pas la production de tout autre rapport exigé en vertu de toute loi, ligne directrice, politique ou procédure (p. ex., celles du MDN), y compris celles décrites dans le Manuel de santé et sécurité de CDC.

### Moyens de mise en œuvre

- Une assistance juridique est disponible lors des phases de rapport et d'enquête sur les incidents environnementaux.
  - Toutes les leçons apprises des incidents environnementaux doivent être reflétées dans des modifications des procédures et des normes opérationnelles ou administratives.
  - S'il y a lieu, les leçons apprises doivent être partagées avec nos clients et les associations professionnelles pertinentes.
- Un système centralisé pour la production de rapports et les enquêtes sur les incidents environnementaux a été élaboré.
  - Tous les rapports environnementaux donnent rapidement lieu à des enquêtes, dont les résultats sont communiqués au niveau pertinent de la direction.

### **Élément 3 – Examen des mesures et production de rapports**

Une méthode d'examen de la gestion et de la production de rapports doit être établie pour s'assurer de répondre aux attentes se rattachant au Cadre de gestion environnementale. À cette fin, un programme commun d'évaluation a été instauré pour permettre à CDC d'examiner les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs et les mesures de la performance de l'entreprise aux niveaux appropriés au sein de l'organisation. La présente section du Cadre comprend deux composantes essentielles – la *vérification du Cadre* et l'*évaluation de sa mise en œuvre*.

L'examen des mesures sera le fondement d'un rapport annuel de la performance environnementale diffusé par le siège social. Le rapport annuel soulignera les principaux éléments de ce rapport.

#### **Vérification du Cadre**

Cette composante du système d'examen et de production de rapports est conçue pour assurer que le Cadre répond aux objectifs stratégiques de l'entreprise en ce qui concerne tant la gestion de l'environnement que la conduite générale de l'entreprise. Elle vise (a) à s'assurer que la conception du Cadre et sa mise en œuvre répondent aux objectifs fixés et (b) à évaluer son efficacité globale.

#### *Évaluation de la conception et de la mise en œuvre du Cadre*

- Examine le Cadre du point de vue des objectifs, de la portée, des processus et procédures, de l'affectation de ressources, des mesures et de la production de rapports.
- Examine l'efficacité pour ce qui est d'atténuer les risques de l'entreprise liés aux questions environnementales.
- Évalue la portée de la mise en œuvre, y compris la sensibilisation au Cadre, les communications et la

participation de toute l'entreprise à une boucle de rétroaction favorisant une amélioration continue.

#### *Évaluation de l'efficacité du système*

- Examine la qualité de la mise en œuvre du Cadre et l'atteinte des objectifs fixés.

#### **Évaluation de la mise en œuvre du Cadre**

L'état de la mise en œuvre du Cadre fera l'objet d'une évaluation périodique à l'échelle locale, régionale et nationale.

La grille d'évaluation présentée à l'annexe 2 du présent document offre un moyen cohérent pour rendre compte de l'état de la mise en œuvre et de l'efficacité pour ce qui est de répondre aux mesures de la performance énoncées dans le présent document.

La plupart des examens seront effectués à l'interne, mais des examens externes seront aussi menés par le comité de vérification du conseil d'administration dans le contexte du Plan de vérification à long terme de l'entreprise.

#### **Moyens de mise en œuvre**

- Des mesures particulières de l'efficacité de la gestion environnementale sont intégrées dans notre système de mesure de la performance.
- Les activités opérationnelles et administratives de CDC sont évaluées périodiquement afin de vérifier la conformité aux attentes en matière de performance énoncées dans le présent document.
- Le processus et la fréquence des examens et des rapports reflètent le niveau de risques de l'entreprise, les antécédents par rapport à l'élément examiné et la performance antérieure.
- Une revue de l'examen des mesures et du processus de mesure est faite périodiquement.

## **Élément 4 – Suivi et amélioration continue**

Pour les fins du Cadre de gestion environnementale, l'amélioration continue comporte deux aspects :

- L'amélioration de l'efficacité, telle qu'en font état les examens successifs. Celle-ci est mesurée par les cotes sur la mise en œuvre et l'amélioration de l'efficacité décrites dans la section « Examen de gestion et production de rapports ».
- La mise à jour du Cadre et des mesures connexes de la performance.

Le suivi constitue un élément essentiel à l'amélioration continue. On documentera les principales constatations et on fera état du suivi au groupe de direction et au CESS, à chaque semestre.

Les éléments du Cadre auxquels est attribuée une cote de 1 requièrent des plans particuliers d'amélioration continue approuvés par le membre concerné du groupe de direction. Ces plans définiront les mesures particulières et les échéances.

Bien que la gestion du suivi et de l'amélioration continue relèveront des cadres hiérarchiques et du groupe de direction, le Comité de l'environnement et de la santé et sécurité en surveillera l'efficacité.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Une méthode de repérage des lacunes est en place et est maintenue.

## **Élément 5 – Gestion des risques**

Un aspect essentiel de la conduite des affaires de CDC réside dans notre capacité de gérer tous les genres de risques et de responsabilités. S'il est certain que CDC a des responsabilités en matière d'environnement, celles-ci peuvent être limitées par l'adoption de pratiques de gestion judicieuses.

En réponse à l'accroissement du nombre et de la complexité des risques auxquels elle fait face, CDC instaure présentement un système intégré de gestion des risques (SIGR). La gestion des risques environnementaux fait partie intégrante de ce système. Le Cadre de gestion environnementale permet de déterminer, d'analyser et d'atténuer les risques qui pourraient toucher à l'intégrité de l'ensemble de nos activités. Cela consiste notamment à prendre des mesures à l'échelle de l'entreprise pour diminuer l'ampleur des risques environnementaux ou leur nombre, résoudre les problèmes environnementaux qui font obstacle aux objectifs de l'entreprise, réduire le besoin d'affecter des ressources au traitement des incidents environnementaux et améliorer la prise de décisions et notre cadre général de gestion.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Les risques environnementaux forment une composante du SIGR de CDC, qui comprend des processus de détermination précoce des risques.
- La détermination et l'analyse des risques environnementaux sont faites de manière centralisée et les résultats sont diffusés dans l'ensemble de l'organisation.
- Les leçons apprises des risques environnementaux sont intégrées dans la gestion des risques associés au cycle de vie.
- Des évaluations des risques particulières sont effectuées pour les activités continues ou les projets de plus grande envergure afin de déterminer les risques environnementaux pour le

personnel et le milieu biophysique. Ces évaluations devraient faire appel aux processus de gestion des risques environnementaux déjà en place, y compris les évaluations environnementales.

- Les évaluations des risques sont mises à jour périodiquement ou au fur et à mesure que les conditions changent.
- Un système amélioré pour assurer que toutes les exigences réglementaires sont remplies avant le démarrage des projets.

## **Élément 6 – Exigences juridiques en matière d'environnement**

En tant que société d'État, CDC doit se conformer strictement à toutes les lois sur l'environnement fédérales et provinciales ou territoriales applicables ainsi qu'à un certain nombre de codes d'usage et de lignes directrices. Étant donné la complexité de la législation canadienne sur l'environnement et des usages correspondants, il importe de bien gérer les conséquences des mesures législatives sur les activités de nos clients et les nôtres.

Les mesures législatives peuvent toucher plusieurs aspects de nos activités quotidiennes, notamment :

- en exigeant un permis pour certaines activités;
- en imposant des limites à la prestation de nos services et de ceux de nos partenaires de l'industrie et du gouvernement.

Les employés de CDC doivent connaître les exigences de conformité auxquelles nous sommes soumis.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Un registre des mesures législatives existantes sur l'environnement qui s'appliquent à nos activités et à nos services sera tenu et mis à la disposition de tous les employés.
- Un registre des sources d'information environnementale est tenu et mis à la disposition de tous les employés.
- Un système est en place pour suivre les nouvelles mesures et modifications législatives.
- Une analyse des mesures législatives nouvelles et proposées, de même que des codes d'usage, est faite et le registre et les procédures sont mis à jour comme il convient.

- Un processus a été établi pour faire en sorte que les exigences de permis soient connues tôt dans le processus de planification des projets.

## **Élément 7 – Aspects environnementaux des activités de CDC**

Les exigences de gestion pour chaque aspect environnemental déterminé devraient se refléter dans les politiques et les procédures de CDC.

Les aspects environnementaux sont les composantes des activités et des services de CDC qui peuvent interagir avec l'environnement. Ils diffèrent des effets environnementaux, lesquels sont des changements bénéfiques ou néfastes par rapport à une situation de référence.

Le Cadre de gestion environnementale engage CDC à déterminer et à évaluer les aspects environnementaux de nos activités opérationnelles (c.-à-d. nos services au client) et de nos activités administratives internes. L'exercice pourrait s'étendre aux activités menées par les entrepreneurs. Un exemple d'un aspect environnemental est la gestion des matières résiduelles.

La détermination des aspects environnementaux peut aussi comprendre la détermination d'objectifs et de cibles particuliers représentant, dans les faits, autant d'engagements précis en matière d'environnement pris par CDC. Ces objectifs et ces cibles constituent une base essentielle des volets de communication et de sensibilisation du Cadre. Les objectifs doivent être précis et mesurables.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Un processus de détermination et d'évaluation des aspects environnementaux potentiels a été établi conjointement avec le CESS.
- Au besoin, des mesures de gestion spéciales seront arrêtées. Elles pourraient comprendre l'élaboration de programmes de gestion environnementale visant des objectifs et des cibles de gestion en particulier.
- Un examen de tous les aspects environnementaux et des programmes de gestion correspondants est établi. Il comporte un processus de modification.

## **Élément 8 – Gestion environnementale des marchés de services**

CDC passe des marchés de services avec des tierces parties, soit en son nom, soit au nom du MDN. Dans un cas comme dans l'autre, il est impératif que les marchés de services soient établis de manière à préserver l'intégrité des valeurs organisationnelles et des politiques tant de CDC que du MDN, et plus particulièrement celles ayant trait à la bonne gestion de l'environnement. Même si les travaux sont effectués dans le cadre de marchés, *CDC et le MDN conservent une part de responsabilité à l'égard des incidents environnementaux et, par conséquent, ceux-ci entachent à la fois la réputation de CDC et celle du MDN.*

Bien que la responsabilité des contrôles et des procédures en matière d'environnement sur les chantiers incombe principalement aux entrepreneurs, le client de CDC s'attend à ce que celle-ci maintienne un système de surveillance pour évaluer le rendement des entrepreneurs et qu'elle voit à la prise de mesures immédiates pour corriger les insuffisances. CDC continuera de collaborer avec les partenaires et les associations de l'industrie à l'examen des aspects où la performance environnementale peut être améliorée.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Les marchés de services, et plus particulièrement ceux qui comportent des activités physiques (construction, études environnementales d'emplacement, etc.), doivent être assortis de critères de performance environnementale et ceux-ci doivent être exposés et communiqués aux entrepreneurs. Ces critères doivent notamment prévoir :
  - que les mesures de protection de l'environnement applicables aux travaux effectués sont suivies;
  - que les considérations environnementales liées à un projet sont communiquées au personnel de l'entrepreneur;
  - que le personnel fourni est convenablement formé et qualifié pour que les exigences environnementales soient respectées;
  - qu'un processus d'examen ou de surveillance fait partie intégrante du cadre de gestion de l'entrepreneur.
- Le personnel de CDC et les organisations qui participent au processus de passation de marchés doivent s'assurer que les tierces parties sont en mesure d'effectuer les travaux d'une manière inoffensive pour l'environnement et en accordant la priorité à la diligence raisonnable.
- Le personnel de CDC et les organisations qui participent au processus de gestion des marchés s'assureront que les dispositions contractuelles relatives à l'environnement sont comprises et que les normes environnementales sont respectées tout au long des projets.

## **Élément 9 – Communications et sensibilisation en matière d'environnement**

La communication continue sur les questions environnementales et les progrès en matière d'environnement, tant à l'interne qu'à l'externe, est un facteur important de l'intégrité du Cadre de gestion environnementale et de la confiance que les employés lui accordent.

Notre programme de communications et de sensibilisation en matière d'environnement fait en sorte que CDC dispose de procédures pour recevoir, documenter et diffuser l'information relative à l'environnement.

### **Moyens de mise en œuvre**

- Un programme adéquat de communications et de sensibilisation en matière d'environnement est adopté par CDC.
- Le siège social établira un niveau de communications de base avec les organismes externes, plus particulièrement en ce qui a trait aux capacités de CDC de répondre aux urgences environnementales.
- Le siège social poursuivra un programme de sensibilisation à l'environnement qui comprendra notamment le maintien d'un site intranet consacré à la sensibilisation à l'environnement.



## **Élément 10 – Formation en matière d'environnement**

Le succès du Cadre de gestion environnementale repose très largement sur le fait de pouvoir compter sur un personnel formé à reconnaître et à faire valoir les occasions d'améliorer la bonne gestion de l'environnement.

En donnant à notre personnel de la formation sur les questions environnementales, nous nous assurons que notre entreprise possède un niveau de connaissances suffisant pour pouvoir atténuer les effets environnementaux.

La formation peut revêtir plusieurs formes, y compris l'autoformation, la formation sur place, les cours externes (à contrat) ou de simples séances de sensibilisation.

CDC verra à ce que tous les employés qui peuvent influencer sur sa performance environnementale reçoivent une formation appropriée.

### **Moyens de mise en œuvre :**

- Les moyens sont en place pour donner une formation d'appoint initiale, continue et périodique afin de répondre aux exigences d'emploi et aux exigences juridiques liées aux aspects environnementaux de nos activités.
- Tous les employés bénéficieront de séances annuelles de sensibilisation générale à l'environnement, dont le siège social se chargera de définir le contenu. À tout le moins, ces séances feront prendre conscience au personnel des lois sur l'environnement, de la diligence raisonnable et de la responsabilité personnelle, du Cadre de gestion environnementale et des enjeux locaux particuliers.
- Au besoin, les plans annuels de perfectionnement professionnel prévoiront une formation en environnement pour le personnel, adaptée à un projet ou à un programme particulier.

- On maintiendra une connaissance de base des exigences liées aux interventions en cas de déversement liquide ou solide



## Annexe 1

### Matrice d'évaluation de la performance

On évaluera chaque élément du Cadre de gestion environnementale à l'aide d'une même matrice d'évaluation. L'évaluation de chaque élément portera sur deux aspects :

- l'état de la mise en œuvre;
- l'efficacité au regard des mesures de la performance énoncées dans le présent document.

On attribuera à chaque aspect une cote de 1 à 4 d'après le tableau suivant :

Cote	État de la mise en œuvre	Efficacité au regard des mesures de la performance
<b>1</b>	Le programme visant l'élément du Cadre est en voie d'élaboration.	La gestion de l'élément ne se conforme généralement pas aux mesures de la performance de la manière attendue.
<b>2</b>	Le programme visant l'élément du Cadre a été élaboré et les détails de ce programme, documentés.	Les objectifs importants sont atteints avec une qualité de mise en œuvre adéquate.
<b>3</b>	Les éléments du programme ont été élaborés et intégrés dans les procédures de l'entreprise. Ils ont été communiqués à l'ensemble de l'organisation. Il n'y a pas eu d'examen de la direction.	La majorité des objectifs se rattachant à l'élément sont atteints avec une qualité acceptable.
<b>4</b>	Le programme visant l'élément du Cadre a été élaboré au complet et a fait l'objet d'un examen de la direction. Les leçons apprises ont été intégrées dans l'élément.	La gestion de l'élément se conforme aux mesures de la performance énoncées dans le Cadre. L'exécution est de qualité élevée. L'intention du programme est respectée. On peut faire la preuve d'une diligence raisonnable.